

Meilleurs Vœux pour 2009

Tourbière : premiers travaux...



Les premiers travaux de remise en état de la tourbière ont été effectués. Dans un premier temps, il s'agissait d'enlever la totalité des matériaux utilisés pour la réalisation des pistes qui servaient à l'exploitation de la tourbe. Ces matériaux ont non seulement été mis à disposition des riverains qui pouvaient en avoir l'utilité mais ils ont également servi à réhabiliter la partie inférieure (particulièrement abimée) du chemin dit « Chemin de Habarnau », à Pédestarrès. Ce chemin, à usage agricole, a été décaissé sur 80 cm et remblayé pour permettre un usage routier qui améliore la sécurité des riverains. Ce-

lui-ci restera fermé quelques temps à la circulation pour permettre un drainage et une stabilisation suffisante.

Dans un second temps, un talus a également été réalisé à la tourbière et une clôture installée pour empêcher toute intrusion dans cet espace désormais protégé.

Ces travaux, entièrement financés par l'entreprise de Monsieur Bataille (exploitant de la tourbière), ont été réalisés avec application par l'entreprise Lanot.

Un repas leur sera prochainement offert à l'Orée du Bois pour les remercier de leur sérieux au nom de l'ensemble des habitants de la Commune.



Le chemin avant les travaux...



Le chemin après les travaux...

Le mot du Maire

Au terme de neuf mois de fonctionnement, les projets qui ont été menés dans différents domaines (le quotidien, le montage de dossiers, les marchés, le journal...) sont l'illustration d'une dynamique et d'un dévouement résolument marqués par l'influence féminine au sein du Conseil. Je tiens à rendre hommage à tous ceux et à toutes celles qui ont œuvré dans ce sens. Au seuil de cette nouvelle année 2009, se profile un nouvel espace d'entreprises et de projets, plus que jamais orientés vers l'intérêt commun. L'amélioration du village et de l'ensemble du territoire de la Commune mais également le développement de toutes les occasions qui favorisent les rencontres et les échanges restent nos principales préoccupations.

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal, auxquels sont associés les employés communaux, c'est de tout cœur que je vous présente nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Patrick LABERNADIE

Un "petit" marché de Noël...



Nombreux étaient les exposants au rendez-vous du marché de Louvie le 13 décembre dernier. Le plaisir de se retrouver sur la place était visible sur le visage de tous ceux qui sont venus s'y balader. Mais le froid et le vent qui s'est levé en fin de matinée ont fini par avoir raison des plus courageux, écourtant quelque peu ce marché... Le repas servi chez Siberchicot a permis de réchauffer les participants et de clôturer l'évènement dans la convivialité et la bonne humeur.

Quoi qu'il en soit, cette manifestation sera reconduite l'an prochain, peut-être à l'abri du Foyer Rural pour déjouer les caprices de la météo...

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séances des 24 et 26 novembre 2008

Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon s'est réuni le lundi 24 novembre 2008. Treize conseillers étaient présents, deux étaient excusés.

Il a voté une subvention pour le Secours Populaire.

Le Crédit Agricole ayant accepté la proposition faite par le Conseil Municipal à propos de l'emplacement du Guichet Automatique Bancaire sur le côté de la Mairie, il a été décidé que la Commune prendrait à sa charge la réalisation du bâtiment qui abritera le distributeur. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à une telle réalisation.

Une subvention a été accordée au CCAS pour organiser le repas de Noël à l'adresse des personnes de plus de 70 ans demeurant sur la Commune.

Les travaux nécessaires à la mise en sécurité d'un des virages des Sourquets (route de Pédéhourat) ont été votés et seront confiés à l'entreprise Casadebaig.

Le Conseil Municipal a délibéré pour accepter la prise en charge l'inscription aux stages de formation proposés aux élus.

La question de l'accueil des élèves les jours de grève a été ajournée en attendant des informations complémentaires.

Louvie-Juzon adhère au groupement de Communes avec Buzy, Bescat, Sévignacq Meyracq, Lys et Castet. Ce groupement devrait permettre une meilleure organisation des travaux de voirie. Madame Maité Lamoure, suppléée par Monsieur Laurent Marque, sont chargés de représenter la Commune au sein de la Commission d'appels d'offres.

Le Conseil Municipal accepte les demandes de résiliation des baux de palombière faites par Messieurs Eugène et Jean-Michel Hous.

Il accepte le transfert du siège social du Syndicat d'Aménagement des Bassins Versants du Beez et de l'Ouzoum d'Asson à Nay.

Le Conseil Municipal s'est également réuni le 26 novembre afin de prendre une délibération qui permette à la Commune de se porter acquéreur des bâtiments en vente en face de la Tanière.



En bref...

Les jeunes nés entre le 1er janvier 1992 et le 30 mars 1993 sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie afin de pouvoir procéder à leur recensement militaire.

Les associations de Louvie-Juzon qui souhaitent demander une subvention à la Mairie sont invitées à le faire par écrit avant le 30 janvier 2009 en joignant à la demande :

- un bilan d'activités de l'année écoulée,
- un budget prévisionnel de l'année 2009.



Un nouveau photocopieur a été installé à la Mairie.

Deux stages en informatique gratuits seront prochainement proposés par l'Agence Numérique à la population de Louvie-Juzon. L'un sera à l'adresse des plus débutants, l'autre à un public déjà initié. Les dates seront prochainement arrêtées. Les inscriptions doivent se faire à la Mairie.



Séances du 17 décembre 2008

Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon s'est réuni le mercredi 17 décembre 2008 à 19h30. Quatorze Conseillers étaient présents, le quinzième était excusé.

Trois décisions modificatives ont été prises. Celles-ci concernaient l'acquisition d'une propriété, des travaux d'électrification ainsi que des travaux effectués en régie.

La convention d'occupation de sol avec la société AS Electronique a été renouvelée pour une durée de 5 ans. En plus d'un loyer, cette société fournira un service de téléassistance pour personnes âgées (intégrant la fourniture et la maintenance de transmetteurs ainsi que le service d'assistance 24h/24h).

Le Conseil Municipal a voté la création

d'un syndicat intercommunal d'assainissement avec les Communes d'Aruudy, Iseste et Lys. Patrick Labernadie et Marie-José Mounaut ont été désignés comme délégués. Ils seront suppléés par Jean-Pierre Domecq.

Patrick Labernadie, Maité Lamoure et Marie-José Mounaut ont également été désignés délégués à la Communauté des Communes. Lilou Magnat et Laurent Marque sont suppléants. Suite au décès d'un locataire, le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur le montant des loyers restant dûs.

Il est également décidé d'adhérer à la nouvelle convention pour la prestation de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion.



Point sur la piste de contournement...

Le tracé de la piste de contournement du village pour les camions de la carrière est désormais envisagé exclusivement sur la Commune de Louvie-Juzon. La faisabilité est actuellement à l'étude sur le plan juridique. Dans le courant du premier trimestre 2009, les propriétaires concernés devraient être contactés.

Les demandes de subventions concernant les différents travaux à réaliser pour améliorer le patrimoine pastoral ont obtenu un avis favorable. Ainsi,

- le Cami Bieilh devrait être rénové,
- un parc de contention installé à Peyranère,
- une des cabanes deus Coigts restaurée.

La Commune s'est portée acquéreur des locaux situés en face de la Tanière. Différentes possibilités sont actuellement étudiées pour exploiter au mieux cet endroit stratégique, au cœur du village.

La réflexion autour de la réhabilitation et de l'agrandissement de la cabane de Jaout est en cours. L'avant-projet sera prochainement présenté aux différents intéressés de manière à les associer le plus étroitement possible à la réalisation.

Les tableaux rectificatifs des listes électorales seront affichés en Mairie à compter du 10 janvier 2009.

Du côté des associations...

Un tournoi réussi

Réputé pour sa convivialité sans égale, le tournoi de pala de Louvie-Juzon s'est, une nouvelle fois, montré à la hauteur...



Au terme de deux mois de matchs à la fois sympathiques et acharnés, ont eu lieu, le 13 décembre dernier, les finales du tournoi de pala mixte. Le tournoi principal a été remporté par l'équipe composée de Michel Bérot-Lartigue et de Sylvie Capdebosc qui se sont imposés devant Eric Sas-soubre et Florence Lanuzza (qui rem-



plaçait Elodie Di Marco, indisponible le jour de la finale). Le tournoi secondaire a, lui, été remporté par l'équipe Daniel Dégent et Béatrice Sacaze face à Michel et Chantal Bécaas. Après un tel succès, l'organisation d'un second tournoi au printemps est d'ores et déjà envisagée.

Nos Aînés heureux de se retrouver autour d'un repas



A l'occasion de Noël, la Municipalité a proposé aux Aînés du village une alternative au traditionnel colis qui leur était offert jusque-là : elle les a invités à se retrouver autour d'un repas préparé par Jean-Pierre Larrieu et servi par les Conseillers Municipaux eux-mêmes.

Le 20 décembre dernier, près de la moitié des personnes de plus de 70 ans répondaient à l'appel. Cette rencontre fut un grand moment de bonheur, à la fois convivial et chaleureux, tant pour les participants que pour les organisateurs. Il ne fait donc aucun doute que cette nouvelle occasion de rencontre sera à réitérer l'an prochain.

Les personnes qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas souhaité prendre part à cet événement se sont vues remettre un panier garni comprenant un repas complet que les Conseillers se sont fait un devoir de leur apporter à domicile.

En ce qui concerne l'Amicale Lou Rey

des aînés, il semble qu'elle connaisse depuis quelques temps une augmentation significative de ses effectifs. La restauration d'une salle du presbytère, désormais confortable et accueillante, sa mise à disposition, non seulement pour les Aînés du village mais également pour les Estives musicales et le Rosaire semble avoir concouru à cette nouvelle dynamique.

Pour 2009, les inscriptions (12 €) à l'Amicale se feront à compter du 19 janvier prochain, tous les lundis, de 14h30 à 17h30, dans cette même salle.



La Salle des Aînés « relookée »

A l'école...

Suite au remplacement du photocopieur de la Mairie, la précédente machine a été entièrement révisée. Celle-ci a ensuite été installée en réseau à l'école élémentaire. Cette nouvelle configuration offre des performances accrues et une plus grande souplesse d'utilisation pour les enseignants tout en réduisant le nombre d'imprimantes individuelles et en optimisant la consommation d'encre et les frais de maintenance.

Cette démarche rejoint le Projet d'école qu'élabore l'équipe pédagogique et qui vise à sensibiliser les enfants aux conséquences désastreuses pour l'environnement qu'engendrent les excès de consommation. Le Projet d'Ecole de Louvie-Juzon tend à promouvoir le développement durable.

L'appareil précédemment installé à l'école élémentaire a lui aussi subi une révision complète. Il est désormais installé à l'école maternelle.

Parallèlement à cette réorganisation du parc de photocopieurs, le contrat de maintenance de ces machines a également été renégocié.

Perspectives pour la maternelle



Le SIVOM (devenu Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau depuis le 1er janvier 2009) a voté, début décembre, la création d'une crèche. Celle-ci sera implantée dans deux lieux : un à Laruns, l'autre dans les locaux de l'actuelle école maternelle de Louvie-Juzon. Les premiers travaux devraient commencer au printemps.

La classe maternelle devra donc être déplacée. Pour cela, une « Commission Ecole » sera prochainement créée. Elle aura pour mission de superviser le déplacement de cette classe maternelle mais également d'étudier la réunion des quatre classes de l'école sous un même toit.

Un dossier sera consacré à cette question dans le prochain journal communal...

Un nid de frelons asiatiques découvert à Pédestarrès...

Il semble que cet insecte soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises déposées en Lot et Garonne fin 2004. Quatre ans plus tard, cette espèce prolifère rapidement.

Ce frelon s'attaque aux ouvrières des ruches. Selon les observations, ce frelon se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches, prêt à fondre sur les abeilles chargées de pollen pour les tuer en leur coupant la tête avec ses mandibules puissantes. Il la saisit entre ses pattes et la tue d'un coup de mandibules derrière la tête avant de l'emporter dans un arbre pour la dépecer. Après lui avoir arraché les pattes et les ailes, toute chaude, il en fait une boulette qu'il emporte jusqu'au nid pour en nourrir les larves. Il arrive à tuer et à emporter deux abeilles toutes les trois secondes. 5 ou 6 frelons seulement suffisent à condamner une ruche... En Asie, il parviendrait à entrer dans les ruches pour dévorer le couvain ce qui, en France, pousserait à la ruine nombre d'apiculteurs, déjà secoués par la surmortalité de leur cheptel due aux insecticides.



ce redoutable prédateur. Toute destruction avant septembre élimine le risque de multiplication pour l'année suivante.

Au printemps elles ébauchent un nouveau nid, pondent quelques œufs, soignent les premières larves (ouvrières) pour que la colonie se développe. L'essaimage a lieu à partir de la fin de l'été. L'envol individuel des mâles et des femelles reproductrices de la nouvelle génération a lieu en fin d'été voire en début d'automne. Il y a alors accouplement. Il n'y a pas de colonies pérennes et les nids ne servent donc qu'une fois. Le nid se détruit rapidement avec les intempéries au cours de l'hiver. Quelques nids de *V. velutina* ont des prédateurs naturels (geais et pics-verts pillant des nids, mésanges mangeant les quelques larves restantes). Par contre on ne connaît pas de prédateurs de l'insecte à ce jour. La reine consacrera alors le reste de sa vie à pondre. Avec l'apparition des ouvrières, l'activité de la colonie s'intensifie considérablement et la taille du nid augmente pour atteindre son maximum au cours de l'automne. Comme chez tous les autres Hyménoptères, les descendants femelles sont issus d'œufs fécondés et les mâles d'œufs non fécondés.



Pour le détruire.

Vespa velutina construit un nid volumineux dont l'entrée est latérale alors qu'elle est basale chez celui du Frelon d'Europe. Le nid du Frelon asiatique peut atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre. Le Frelon asiatique nidifie parfois dans un bâtiment ouvert ou dans un creux de muraille, beaucoup plus rarement dans une cavité du sol. On ne découvre souvent les nids de *Vespa velutina* qu'en hiver, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles.

Idéalement, il faudrait repérer les nids au printemps avant que les arbres aient mis leurs feuilles. Les détruire dès le printemps élimine les dégâts de

Il est inconscient de dire que la piqûre d'un frelon asiatique n'est pas plus grave que celle d'une guêpe. Le dard perfore jusqu'à 6 mm.

La destruction au fusil, en été, n'est pas une solution définitive, il restera toujours un coin de nid pour relancer la colonie. La possibilité de détruire la reine au fusil n'est pas réaliste. Elle se sauvera et construira un nouveau nid avec quelques ouvrières. De plus, les nids observés en hiver sont désertés et donc vides.

Il est demandé à toute personne qui découvrirait un nouveau nid de bien vouloir en faire la déclaration à la Mairie. La préfecture souhaite, en effet, pouvoir suivre l'évolution.

Clin d'œil du temps passé

Séance du 26 septembre 1897 :

Monsieur le maire donne lecture d'une délibération du 17 juin dernier par laquelle le Conseil Municipal de Laruns sollicite la création d'une deuxième foire qui se tiendrait dans cette ville le 20 avril de chaque année. Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Séance du 13 août 1903 :

Monsieur le maire donne lecture d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal d'Arthez d'Asson demande la création, dans cette localité d'un marché qui se tiendrait les samedis de chaque semaine et de deux foires qui auraient lieu le dernier samedi du mois d'octobre et le premier samedi du mois de mai. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Le Foyer sera ouvert...



A titre d'essai, un nouveau service sera proposé aux enfants âgés de plus de 10 ans durant les prochaines vacances d'hiver, du 14 février au 1er mars 2009. Du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00, le Foyer leur sera ouvert et ils pourront venir s'y retrouver à l'abri des intempéries et s'adonner à diverses activités sportives (basket, roller, pala...).

Bien que ces temps ne puissent être envisagés que sous la responsabilité des parents, le personnel communal assurera exclusivement la surveillance des locaux.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 9h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :
le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON
Tél. 05 59 05 61 70
Fax 05 59 05 74 56
Email : mairie.louvie@orange.fr
Site : louvie-juzon.fr